**PREPARATION ADMINISTRATIVE POUR VOTRE ACCOUCHEMENT A SAINT-LUC**

Vous êtes enceinte et vous souhaitez accoucher à la maternité des Cliniques universitaires Saint-Luc de Bruxelles.

Ayant le souci de vous garantir un séjour serein, nous vous invitons à prendre contact lors de votre suivi de grossesse avec Mme Desmedt (Mme Denamur en son absence) pour une préadmission.

Nous sommes à votre disposition pour un 1er contact par téléphone au 02/764.15.71 ou par mail à mat-admission-saintluc@uclouvain.be et nous pourrons fixer ensemble un moment pour nous rencontrer à votre meilleure convenance.

C’est avec plaisir que nous répondrons à vos préoccupations administratives concernant votre séjour futur dans notre institution.

* + Quelles sont les chambres disponibles en maternité ?
	+ Quel est mon choix ?
	+ Quels sont les coûts liés à ce choix ?
	+ Suis-je assurée en conséquence et quelles sont les démarches à entreprendre auprès de mon assurance ?
	+ Je ne suis pas couverte par une mutuelle belge. Que dois-je faire ?
	+ Si mon bébé devait séjourner en néonatologie, ai-je des formalités particulières à remplir ?
	+ …

Nous avons fait le choix de vous proposer un rendez-vous individuel de préadmission que vous pourrez combiner avec l’une de vos visites de suivi en consultation, pour éviter des files et du stress et vous permettre de vous consacrer à votre grossesse sereinement.

Lors de ce rendez-vous :

1. Nous vérifierons vos données d’assurabilité en notre possession et déterminerons les documents que vous devez éventuellement vous procurer à l’avance pour être en ordre le jour de votre admission : mutuelle, assurance, prise en charge …
2. Sur base de votre assurabilité et de vos souhaits, vous pourrez faire le choix entre chambre privée ou chambre commune et connaître l’acompte que vous devrez régler en début de séjour.

Après ce rendez-vous, vous serez invitée à signer et à nous renvoyer ou nous remettre le document d’admission concernant le choix de chambre.

L’acompte sera à payer le jour de l’admission, en fonction de l’octroi effectif de la chambre privée et de la prise en charges reçue le cas échéant.

Vous gardez le droit de changer de choix de chambre jusqu’au moment de l’admission. L’octroi de la chambre privée demandée reste sous réserve des disponibilités le jour de l’accouchement.

Comme les formalités administratives auront été faites à l’avance, une procédure simplifiée de paiement sans passage par l’admission vous sera accessible lors de votre séjour.

1. Vous recevrez une information sur les formalités administratives pour la déclaration de votre bébé et sur les démarches éventuelles à faire si votre bébé devait être accueilli dans le service de néonatologie.

Madame Desmedt est à votre disposition et attend votre appel au 02/764.15.71 ou votre mail à l’adresse : mat-admission-saintluc@uclouvain.be